

**PROJET DE COMPTE RENDU  
CSS BUTAGAZ  
SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN**

26 février 2026

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Castelsarrasin	M. BRESSOLLES Pierre M. ACHOU Raphaël	Sous-préfet Secrétaire général	Présent Présent
SIDPC			
SDIS	M. ORSINI Aurélien	Adjoint au chef du service préparation opérationnelle	Présent
DREAL	M. CORS Steven	Inspecteur	Présent
DIRECCTE			
DDT	M. EYMARD Pascal	Chargé de mission risques	Présent
collège collectivités			
Mairie de Castelsarrasin	M. DURRENS	Adjoint au Maire	Présent
Communauté de communes Terres de Confluences			
Conseil Départemental du Tarn et Garonne			
Mairie de Moissac	M. THIERS J. Christophe	Conseiller municipal	Présent
collège riverains			
Riverain	Christian PAGA	Titulaire	Excusé
SNCF Réseaux			
SNCF Mobilités			
collège exploitants			
BUTAGAZ	M. ROSSETTO Thomas M. MERESSE Sébastien	Chef de dépôt	Présent Présent
Collège salariés			
BUTAGAZ			

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 13 janvier 2025
- 2) Bilan de la société Butagaz 2025
- 3) Bilan de l'inspection des installations classées 2025
- 4) Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h45, sous la présidence de M. Pierre Bressolles, sous-préfet de Castelsarrasin.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour est présenté.

### **1) Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 13 janvier 2025**

Le compte-rendu de la précédente CSS du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

### **2) Bilan de la société Butagaz 2025**

Le chef du dépôt de la société Butagaz présente le bilan 2025.

Le site n'a connu aucune situation d'urgence, ni aucun accident avec arrêt de travail. Les exercices mensuels du POI ont été réalisés. 5 exercices et tests de réactivités inopinés ont également été réalisés. Un exercice en collaboration avec le SDIS a été organisé en fin d'année. Durant les fortes chaleurs, un défaut d'un détecteur de gaz a mis en sécurité le site à deux reprises, malgré des réétalonnages. Le capteur a été remplacé.

Lors d'une alarme, le disjoncteur force n'a pas disjoncté. Le réseau a quand même été coupé par le système redondant. Le câblage a été modifié pour le faire disjoncter par perte de tension sur la bobine de maintien.

Les formations à la direction des secours et au contrôle de connaissances du personnel de gardiennage ont été réalisées.

Les améliorations de la sécurité sur le site sont présentées :

- Requalification du réservoir qui était au chômage et mise en chômage du second.
- Automatisation de l'emplissage en eau de la réserve incendie
- Création d'une aire étanche autour de la zone GNR
- Remplacement des détecteurs de gaz
- Ajout compresseur de gaz de secours
- Remplacement des vannes au refoulement des groupes incendie par des systèmes plus fiables
- Mise en œuvre d'une soupape de décharge sur le réseau incendie

Concernant la maîtrise des procédés et d'exploitations, 109 contrôles périodiques ont été réalisés.

Suite à la période de chantier, un audit interne a été réalisé, basé sur 93 points.

M. l'inspecteur de la DREAL indique qu'une action nationale est en cours pour l'année 2026 concernant la prise en compte des périodes de fortes chaleurs au sein des sites industriels et les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact. Ce sujet sera donc étudié par les services de la DREAL lors de la prochaine inspection.

M. le représentant du SDIS demande des informations sur les capacités des réservoirs incendie afin de mettre à jour les documents internes au SDIS.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz répond avec les informations nécessaires.

### **3) Bilan de l'inspection des installations classées 2025**

L'inspecteur de la DREAL présente les visites d'inspections.

Les rapports d'inspection sont disponibles sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Une inspection a été réalisée le 10 juin 2025, complétée le 15 décembre 2025, avec pour thème les premiers prélèvements environnementaux et un exercice POI (Plan d'Opération Interne) inopiné.

Il a été constaté la bonne maîtrise du POI par l'exploitant et la bonne prise en compte de la notion de premier prélèvement dans la gestion de situation de crise. Certains éléments doivent être précisés dans le POI. Ce dernier reste complet et fonctionnel.

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) doit faire l'objet d'une révision triennale. Cette révision est en cours, mais aucun changement majeur n'est à noter. Les changements portent, notamment, sur la mise à jour des contacts et numéros de téléphone.

Un exercice PPI est prévu courant 2026.

M. le sous-préfet précise que l'organisation d'un exercice PPI est à l'origine d'une demande des communes lors de la précédente CSS.

L'inspecteur de la DREAL indique qu'un porter à connaissance est en cours portant sur les sujets de mise en chômage d'un des réservoirs de stockage de gaz, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'emprise du site.

La DREAL a, également, été contactée par un porteur de projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un site voisin à BUTAGAZ, comprenant une zone de stockage de véhicules. Ce projet est en cours d'étude.

La DREAL indique que ce projet, si il est déposé, sera évalué au regard des règles du PPRT et notamment sur le nombre des personnes qui seront présentes sur site.

M. le représentant de la DDT indique avoir répondu à ce projet avec un avis défavorable, considérant la présence de véhicules.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz précise que le porteur de projet a pris contact récemment avec BUTAGAZ.

M. le représentant de la commune de Castelsarrasin se dit surpris par ces projets.

M. le représentant du SDIS précise qu'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur des sites SEVESO, avec des recommandations.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que le projet sera évalué au regard des conclusions de l'étude de dangers, afin de répondre favorablement ou pas. Ces sujets sont étudiés en lien avec la division régionale de la DREAL. La protection des tiers reste la priorité.

M. le représentant de la DDT indique qu'une étude de conception est réalisée par les porteurs de projet.

#### 4) Questions diverses

M. le sous-préfet prend note de l'exercice PPI à organiser sur l'année 2026, ainsi que la vigilance à porter sur le projet photovoltaïque et demande une présentation plus précise de ce projet lors de la prochaine CSS.

La séance est levée à 15h20.

Le sous-préfet



Pierre BRESSOLLES

